

Paris, le 19 février 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Bureau de la CPU mandaté par l'assemblée plénière pour mener les négociations avec les Ministères

La CPU, réunie en assemblée plénière ce jeudi 19 février, souhaite clairement un dénouement positif de la crise qui agite actuellement les universités françaises. C'est dans ce but qu'elle demande avec insistance une évolution de la politique des emplois pour l'enseignement supérieur : rétablissement des emplois supprimés, renforcement pluriannuel du potentiel d'encadrement des universités.

C'est aussi dans ce but qu'elle demande des négociations rapides et une réécriture du décret de 84, en conformité avec les principes d'indépendance pédagogique et scientifique, de cadrage national des procédures, de collégialité des décisions et d'égale reconnaissance de toutes les missions des enseignants chercheurs. La CPU a des propositions précises à faire en matière d'aménagement des services, de remontées de grade et de régime indemnitaire.

En ce qui concerne la réforme de la formation des enseignants, c'est dans le même esprit que la CPU souhaite une année de concertation nationale permettant de traiter sur le fond l'organisation concrète de la nouvelle formation : masters, concours, premières années d'exercice du métier et accompagnement social des étudiants. Des réponses claires et rapides doivent être apportées sur les points suivants avant le 5 mars, date d'une assemblée plénière exceptionnelle :

1. Mise en place immédiate d'une commission nationale chargée d'élaborer, dans la concertation, un cadre commun de formation, de définir les contenus et les modalités des concours et de veiller à la cohérence de l'ensemble du dispositif et de son évolution,
2. Système de bourses lisible et incitatif permettant l'accès de toutes et de tous à la profession d'enseignant,
3. Première année de fonctionnaire stagiaire pour les reçus au concours, reposant sur le principe de l'alternance,
4. Présentation claire du dispositif des stages, de leurs objectifs et de leurs conditions d'indemnisation
5. Moyens humains nécessaires à l'encadrement de cette formation

Contact presse : **Sophie Dotaro** Tél : 01 44 32 91 27 / sophie.dotaro@cpu.fr / www.cpu.fr